



«LES RÈGLES DE L'ART DES TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES PERDUS PAR SOUFFLAGE»

Réf. MOD – ISOCPS – FOAD

V. 20.6-06.2024

FORMATION En - Ligne



Les Plus du Stage



Formation à distance dans les conditions d'une formation présentielle en interaction avec le formateur ou les participants. Formez-vous sans vous déplacer.

Durée



3^{h30} de formation
Matin ou après-midi

Public visé



Maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, entreprises du bâtiment, artisans, ouvriers, diagnostiqueurs.

Méthodes pédagogiques



Formation en vidéo-conférence à partir d'un support type PowerPoint vidéo partagé. Support de formation et annexes sous format numérique à télécharger. Apports théoriques, exemples d'application, questions/réponses. Évaluation des acquis.

Prérequis conseillés



Aucun.

Matériel nécessaire



Un PC équipé d'une caméra et d'un microphone (ou écouteurs avec micro pour téléphone) ainsi que d'une connexion Internet

Formateurs



Formateurs SYNERGISUD qualifiés étant également des auditeurs d'entreprises labellisées RGE Travaux.

Lieux & Dates



Selon planning proposé ou autre date à définir.

Tarifs & Financements



390 € HT par stagiaire.

Pour une formation intra, nous consulter.



Objectifs de la formation :

- Savoir mettre en œuvre une isolation à souffler dans des combles perdus
- Connaître les points de non-conformités techniques et de non-qualités les plus récurrents sur les chantiers, ainsi que les solutions correctives et les bonnes pratiques, afin d'obtenir une qualité de réalisation à la hauteur des attentes
- Appréhender les points de contrôle des contrôles de réalisation diligentés par les organismes de qualification RGE et les organismes d'inspection d'opérations dans le cadre du dispositif de délivrance des CEE



Programme :

1. Règles de mise en œuvre (DTU, CPT, DTA, guides RAGE,...) comprenant notamment les opérations préalables à la mise en œuvre (préparation du plancher support, traitement des points singuliers,...) et les actions de traçabilité des prestations effectuées, avec exemples d'illustration
2. Focus sur points de non-conformités techniques et de non-qualités les plus récurrents sur les chantiers, avec exemples d'illustration
3. Solutions correctives pour y remédier sur le champ, avec exemples d'illustration
4. Bonnes pratiques afin d'obtenir une qualité de réalisation à la hauteur des attentes, avec exemples d'illustration



Évaluation individuelle des acquis par QCM

Renseignements & Inscriptions



SYNERGISUD département Formation

@ : formation@synergisud.fr

☎ : 09 70 81 86 97



Accessibilité - Personnes en Situation de Handicap (PSH) : Contact de notre référent handicap
Sandra GARCIA. [Formulaire de contact](#) ou téléphone : 04 42 08 00 01

Siège social : Le Forum – Bâtiment A – 515 Avenue de la Tramontane – Z.I. Athélia IV – BP 81 – 13701 LA CIOTAT CEDEX

Tél. : 04 42 08 00 01 / Fax : 04 42 08 44 47 / Courriel : contact@synergisud.fr / Site internet : www.synergisud.fr

Organisme enregistré sous le numéro 93.13.14877.13 auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
N° RCS Marseille B 391 583 754 – N° SIRET 391 583 754 000 34 - Code APE 7112B – N° TVA intracommunautaire FR 85 391 583 754